

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/126

Objet : 126 - Marché n° VN25043 – Prestation d'assistance juridique

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la SELARL JURIADIS,

Décide

- De donner son accord pour la signature du contrat n° VN25043 – Prestation d'assistance juridique avec la SELARL JURIADIS, siège social domiciliée au 72 rue des Rosiers - Allée des Passeroses 14000 CAEN.

La base d'abonnement mensuel et forfaitaire pour les prestations de conseil est fixée à 1 485.00 € HT, soit 17 820 € HT annuel.

Les honoraires de procédure sont détaillés dans la convention.

La convention est conclue pour une période de 1 an à compter du 2 novembre 2025.

Fait à Vire Normandie, le 11 septembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250918-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2025
Publication : 18/09/2025

Décision du Maire n°2025/09/126 du 11 septembre 2025



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.